



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Orange : Accord sur les qualifications

le 20 février 2017

La direction ne répond pas aux attentes des salariés d'Orange, la CGT ne signe pas l'accord

La reconnaissance des qualifications et l'évolution professionnelle sont des préoccupations fortes des salariés d'Orange. L'enquête du CNPS et le baromètre social l'ont démontré.

La CGT s'est investie dans ces 18 mois de négociation pour que chaque salarié d'Orange, qu'il soit fonctionnaire ou de droit privé en ressorte gagnant.

Elle a porté :

- Un budget dédié à l'accord pour répondre aux attentes du personnel.
- La reconnaissance des efforts passés (changement de métier, expérience, qualification, effort d'adaptation), comme les efforts à venir. Le grade de base en 2.3/D pour les conseillers et techniciens.
- Ouvrir de vraies perspectives de carrière à tous les salariés.
- Le règlement de toutes les anomalies de carrières, les questions de sous-positionnement et les salariés n'ayant pas bénéficié d'une promotion depuis plusieurs années.
- La redéfinition des niveaux cibles par métier, tant ceux-ci ont pu évoluer ces dernières années.
- Des formations qualifiantes (un salarié qui se forme, qui accroît ses qualifications doit être reconnu).
- De la transparence dans l'attribution des promotions et des MEC (augmentation individuelle).
- Une reconnaissance collective étant donné que tous les métiers sont amenés à évoluer.

Malgré quelques timides avancées notamment sur l'octroi d'un budget, globalement l'accord soumis ce jour à signature ne répond pas pour la CGT aux attentes des salariés.

Les mesures préconisées restent faibles et beaucoup de salariés n'y verront pas d'effet sur leur situation individuelle y compris ceux qui pourront prétendre à certaines mesures de cet accord.

Cet accord pose trop d'incertitudes car de nombreuses règles ne sont pas définies et restent à la main de la direction. Il y a même des risques d'aggravation des conditions de promotions.

Cet accord porte en lui l'accroissement de la poly compétence et de la charge cognitive.

La notion de promotion est dévoyée puisque cet accord introduit la création de promotions « salariales » sans changement de groupe d'emplois ou de grade.

Cet accord ne prend pas en compte la reconnaissance pour les efforts de formation et les diplômes obtenus dans sa carrière.

La reconnaissance est uniquement basée sur les compétences, donc sujette à une interprétation subjective, comme celles sur le « savoir être », « savoir gérer ses émotions ».

Quant au budget, même si le taux en pourcentage du budget est en augmentation, la baisse importante de la masse salariale, compte tenu des départs massifs, va réduire mécaniquement le budget disponible.

La CGT ne signera pas cet accord et est disponible pour poursuivre les négociations.